

Communiqué de presse

Licence d'exportation d'armes : attention à ne pas tirer une balle dans le pied des travailleurs

LE 10 FÉVRIER 2012

L'asbl Basse-Meuse développement a pris connaissance de l'avant projet de décret relatif à « l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert de produits liés à la défense » adopté hier par le Gouvernement wallon.

Ce texte et ses conséquences revêtent une importance toute particulière pour la Basse-Meuse souligne les 4 bourgmestres concernés (**Frédéric Daerden, Mauro Lenzini, Marcel Neven et Josly Piette**) car l'industrie de la défense y génère, de manière directe et indirecte, de très nombreux emplois avec un savoir-faire et des fleurons reconnus dans le monde entier.

Dès lors et si une attention toute particulière doit être apportée au respect des règles éthiques lors de l'octroi de licences d'exportation, l'imposition de mécanismes supplémentaires inadaptés et impraticables qui auraient pour conséquence de fragiliser la position concurrentielle de nos entreprises est à proscrire.

C'est notamment le cas en matière d'information préalable à communiquer avant l'obtention de la licence qui impose des conditions (article 9) particulièrement contraignantes et non-praticables.

Le même constat prévaut pour les trop larges prérogatives de la Commission d'avis qui allongeront les délais de traitement des licences d'exportation ainsi que pour l'introduction d'un principe d'interdiction de mise en production (article 9 § 2) avant l'octroi de la licence ce qui pénalisera les entreprises en matière de respect des délais de livraison qui représente pourtant une clause essentielle des contrats.

Basse-Meuse développement, qui fédère 4 Villes et communes et une centaine d'entreprises et d'organismes publics, s'associe dès lors aux revendications des entreprises du secteur et des partenaires sociaux afin que ce projet de décret soit assoupli pour garantir le maintien et le développement d'emplois à forte valeur ajoutée et tournés vers l'innovation dans un marché désormais mondialisé.

Elle plaide dès lors pour qu'une concertation étroite, qui avait pourtant été initiée, soit menée par le Gouvernement avec les représentants de l'industrie de la défense et de ses travailleurs pour arrêter une législation qui, dans le sillage des dispositions et pratiques en

vigueur en Europe, concilie les critères éthiques, d'une part, et le développement de l'emploi, d'autre part, sans dommage concurrentiel pour nos entreprises.

« Il convient par ailleurs que la Wallonie adopte rapidement la directive européenne sur les transferts intra-européens de matériel de sécurité et de défense qui est une référence permettant d'assurer un égalité concurrentielle de nos entreprises vis-à-vis des autres entreprises actives dans le secteur » conclut Frédéric Daerden, Président de Basse-Meuse Développement et Député européen.

Frédéric Daerden

Euro-député, Bourgmestre PS de Herstal

Mauro Lenzini

Député wallon, Bourgmestre PS d'Oupeye

Marcel Neven

Député wallon, Bourgmestre MR de Visé

Josly Piette

Bourgmestre cdH de Bassenge